



# Fiche signalétique



## Lubrifiant XPS



### 1. Identification

Nom du produit	Lubrifiant XPS
Code du produit	293600016
Autres moyens d'identification	Bombardier lubrifiant.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Lubrifiant et antirouille. Lubrifiant pénétrant.
Fournisseur(s)	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 <a href="http://xpslubricants.com/">http://xpslubricants.com/</a>
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-966-6666

### 2. Identification des dangers

Résumé	DANGER! AÉROSOL INFLAMMABLE! Peut causer une irritation des yeux. Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon.	
 B5  D2B	Classe B5 : Aérosols inflammables Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets	

### 3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Paraffine lourde hydrotraitée de distillat de pétrole	64742-54-7	50 - 80 %
Gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	10 - 30 %
Distillats d'hydrocarbures lourds & paraffinés (hautement raffiné)	64742-65-0	10 - 30 %
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	10 - 30 %
Secret commercial	SC-BS	5 - 10 %

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR! Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Garder la personne au chaud et calme.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	Aucune information disponible pour ce produit.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Mousse chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Essuyer avec un linge et le jeter dans un contenant de déchet approprié. ou Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas vaporiser directement dans les flammes ou sur une surface très chaude. Éviter les températures au-delà de 49 °C. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se
--	---

	laver les mains après chaque utilisation et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	<49° C (120.2° F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Gaz de pétrole liquéfiés : 2000 ppm.			
Paraffine lourde hydrotraitee de distillat de pétrole	VECD	Brouillard	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH , RSST
	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , NIOSH, ON, OSHA, RSST
Distillats légers (pétrole), hydrotraiteés	VEMP (8h)		200 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON
Gaz de pétrole liquéfiés	VEMP (8h)	1000 ppm		ACGIH
		1000 ppm	1800 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH , OSHA, RSST
Distillats d'hydrocarbures lourds & paraffinés (hautement raffiné)	VECD	Brouillard	10 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH , RSST
	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , NIOSH, ON, OSHA, RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Une protection oculaire n'est pas nécessaire si le matériel est utilisé aux fins prévues. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Personnes ayant la peau sensible: Porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues.			
<b>Voies respiratoires</b>	Non requise dans un endroit bien ventilé. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.			
<b>Pieds</b>	Aucune nécessaire sous des conditions d'utilisation normales.			
 <p>Lunettes anti-éclaboussures</p>				

## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Jaune pâle à ambre	Limite d'inflammabilité	0.9 à 7%
Odeur	Odeur de pétrole	Point d'éclair	-60 °C (-76 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	>229 °C (444.2 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	-40 °C (-40 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	-40 °C (-40 °F)	Densité de vapeur	>5 (Air = 1)
Point d'ébullition	>149 °C (300.2 °F)	Densité relative	0.83 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Émulsifiable dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<0.05kPa (0.375 mm Hg)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	65%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures au-delà de 49 °C. Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts. acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Mélange	Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50
	Paraffine lourde hydrotraitee de distillat de pétrole	Ingestion 5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 2.18 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats d'hydrocarbures lourds & paraffinés (hautement raffiné)	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 2.18 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats légers (pétrole), hydrotraiteés	Ingestion >10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 3400 ppm/4h	Rat	CL50
		>6.8 mg/l/4h	Rat	CL50

		Peau	3160 mg/kg	Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.			
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux.		
	<b>Voie cutanée</b>	Le contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau.		
	<b>Voie respiratoire</b>	L'exposition prolongée ou répétée aux brouillards d'huile peut causer des difficultés respiratoires.		
	<b>Voie orale</b>	Peut causer la diarrhée.		
	<b>Cancérogénicité</b>	Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.		
	<b>Tératogénicité</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets tératogènes.		
	<b>Mutagène</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.		
	<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.		
	<b>Immunotoxicité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.		
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.			
<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Gaz de pétrole liquéfiés : 2000 ppm.			
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible pour ce produit.			


## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Possibilité de bioaccumulation faible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Peu soluble, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre.
<b>Autres effets nocifs</b>	Contient un polluant marin potentiel. Le produit est présumé non nocif pour les organismes aquatiques.



## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Résidus : Mettre le contenant bien fermé dans l'entrepôt de déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Disposer du contenant vide comme une ordure domestique. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.
--	---

## 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammable
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin potentiel.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 2.1
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2012	<u>126</u>
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
Classification	Réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
Classification	Réglementé

## 15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canada LIS et LES :</li> </ul> <p>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :</li> </ul> <p>Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS no. 64742-47-8).</p> <p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) :</li> </ul> <p>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances:</li> </ul> <p>Aucune substance n'est répertoriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers :</li> </ul> <p>Aucun danger répertorié.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :</li> </ul> <p>Aucune substance n'est répertoriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CERCLA Hazardous Substances :</li> </ul> <p>Aucune substance n'est répertoriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clean Air Act (CAA) 112b Hazardous Air Pollutants (HAP):</li> </ul> <p>Aucune substance n'est répertoriée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clean Water Act 307(a) Priority Pollutants:</li> </ul> <p>Cette substance est répertoriée puisqu'elle est considérée comme étant une huile.</p>
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>

**Système général harmonisé**



Aérosols inflammables (Catégorie 1)  
Irritation cutanée (Catégorie 3)  
Irritation oculaire (Catégorie 2A)

**DANGER**

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2041-01-28
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li><li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li></ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée</p>